L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 23 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c le mille. 12 mars—1 an

MME JACOB, 17 Baronne, salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17 nov—1 an

A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 90 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu: papiers peints, articles religieux, fournitures, bureaux. Condition—Comptant. 16 août—dim jeu

DEMANDES.

UNE femme blanche bien recommandée pour faire tous travaux dans une petite famille, coin Upp Rline et Carondelet, près du Marché Prytanée. 23 août—1f

DEMANDE de propriété.—Je désirerai acheter une maison de résidence dans le premier, quatrième ou deuxième district, la cour au fond devant être assez grande pour faire une écurie pour 2 chevaux, cour de côté assez grande pour qu'une voiture puisse y passer. Prix de $2,200 à $3,500 comptant. J'achèterai un lot vague, mentionner la localité et donner description à " Dwelling," P. O. box 217, City. 23 août—1f

ON demande.—Un commis pour une grocerie. S'adresser No 25 N. Remparts. 21 août—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jardinier fleuriste ou potager recommandable pour tous les rapports, désire s'employer en ville ou à la campagne. Il trairait les vaches aussi. S'adresser Emile Minoufek, 174 rue des Ursulines. 18 août—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernhard Zerwes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,629—Division C.—Attendu que Margaretha Zerwes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Zerwes, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 août—22 27 30

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,148—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Richardson, exécuteur testamentaire datif, dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 août—22 27 30.

Succession de Christoph Rahders.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,635—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Bruchlode, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 août—20 25 29

Succession deCarmelo Barone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,588—Division B—Attendu que Santo Barone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carmelo Barone, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 23

Succession de Conrad Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,618—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Anna Maria Moss, veuve de Conrad Stumpf, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 23

Succession de Mme Harriet Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,406—Division F.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Hattie W. Thomas, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 23

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,822—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Oakes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 août—16 21 25

Succession de Joshua M. Johnston

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,191—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mrs. Kenison et A. F. Trousdale, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 23

Succession de Peter Arbanese alias Pietro Arbanesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,593—Division C.—Attendu que Mme Marie Bolessière veuve de Peter Arbanese alias Piet o Arbanesi, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Arbanese alias Pietro Arbanesi, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 août—14 19 23

Succession de Mme Margaret W. McComb, veuve de Henry J. Bartlett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,817—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Franklin B. Parkinson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 août—14 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Aug. Herman vs. Chas. J. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 19,647—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une mule grise (estropiée).

Saisi dans l'affaire susdite intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. BARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

18 août—18 23 29

Louis Brandt vs. M. Moss.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,482—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un cheval bai.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. BARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

18 août—18 23 29

Pour paraître prochainement, par GEO. GAY, ancien membre du barreau français, 6 rue St-Pierre, N. O.

La Loterie devant l'Opinion.

Suivie d'un recueil de chansons populaires sur la question du moment.

SOMMAIRE DU RECUEIL.—I. Ils ne nous attrap'ront pas—II. Lavage de linge—III. Ce qu'est notre gouverneur—IV. L'amour de l'argent—V. Cotéro du peuple—VI. Le gouverneur en campagne—VII. Ne déclarez pas—VIII. Triomphe de la Loterie IX. Grande marche de la Loterie, sur l'air de la "Marseillaise."

Le tout formant une brochure de propagande en faveur de la Loterie de la Louisiane.

23 août 1 m—Dim Mer

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 AOUT—CLASSE No 398

Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
63	71	19	21	10	68	58	50	25	13	8	39	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 22 août 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance aux lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA BANQUE DES CITOYENS

—DE LA—

LOUISIANE

vs.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,066.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent-quatre-vingt-onze [591], Six cent-soixante-sept [667], Sept cent vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent-cinquante-quatre [854], Neuf cent quarante-deux [942], Neuf cent quatre-vingt-quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], Onze cent-quarante-trois [1143], Douze cent-trente-neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre-vingt-dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, il est divisé en dix neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, il est divisé en vingt six terrains numérotés de un à vingt six les deux compris, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent-quarante un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de face sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-soixante sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux-cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois-cent-quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent ——— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent ——— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force. Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt huit terrains, numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky et deux cent-soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Dolhonde, et est composé de vingt trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus; lesquels dit carré et terrains mesurent, ensemble, trois cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Pologne, deux cent-vingt-huit pieds de façade rue Kentucky; deux-cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade rue Vertu, et deux cent quarante-huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, laquelle ligne s'étend diagonalement de la rue Pologne à la rue Kentucky. Le carré No 1297 a été, en partie, exproprié par la ville de la Nouvelle-Orléans, soixante pieds sur la profondeur de quatorze arpents de terre sur la profondeur du dit carré ayant été exproprié par la ville pour l'élargissement de la rue Pologne.

2° Onze certains morceaux de terre situés, et étant dans le dit Troisième District de cette ville et décrits comme suit, savoir:—Un certain terrain dans le carré No 590, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Villeré et Robertson; le dit morceau de terre est divisé en vingt terrains désignés par les numéros de un à vingt, les deux inclus, et mesurant ensemble trois-cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent-trente sept pieds, neuf pouces, deux lignes de façade rue Villeré et deux cent soixante-neuf pieds, cinq pouces, deux lignes de façade rue Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 668, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Robertson et Claiborne, le dit morceau de terre étant divisé en et composé de seize terrains désignés par les numéros de un à seize, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds, trois pouces et six lignes de façade rue Kentucky; deux cent treize pieds, trois pouces et six lignes de profondeur sur le côté de la rue Mathilde, deux cent quarante deux pieds dix pouces de façade rue Robertson, et deux cent quarante-huit pieds, dix pouces, cinq lignes de façade rue Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilde, le dit morceau étant composé de vingt-deux terrains désignés par les numéros de un à vingt deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent-cinquante-trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Claiborne, et deux cent soixante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Derbigny et Solidelle, le dit morceau de terre est composé de vingt-trois terrains désignés par les Nos de un à vingt-trois les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde; deux cent soixante huit pieds deux pouces six lignes de façade rue Derbigny et deux cent soixante-quatorze pieds et sept pouces six lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre étant dans le carré No 852, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Solidelle et Joséphine, le dit morceau de terre étant composé de vingt-quatre terrains désignés par les Nos de un à vingt-quatre, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde; deux cent quatre-vingt-deux pieds, huit pouces, cinq lignes de façade rue Solidelle et deux cent-quatre-vingt-cinq pieds, huit pouces, cinq lignes de façade rue Joséphine. Un autre certain morceau de terre dans le carré No 943 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Joséphine et Célestine; le dit terrain est composé de vingt-cinq terrains désignés par les Nos de un à vingt-cinq, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent-quarante-x pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, cinq lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde, deux cent-quatre-vingt-sept pieds, un pouce, et deux lignes de façade rue Joséphine, et deux cent quatre-vingt-seize pieds, neuf pouces, trois lignes de façade rue Célestine. Un autre certain morceau de terre dans le carré 994 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Célestine et Génie; le dit morceau de terre est composé de vingt six terrains désignés par les Nos de un à vingt six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent-quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent-quarante-un pieds, quatre pouces, cinq lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde; deux cent-quatre-vingt-dix-huit pieds, deux pouces, une ligne de façade rue Célestine, et trois cent sept pieds, dix pouces, trois lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre-vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Génie et Johnson; ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde, trois cent neuf pieds, trois pouces une ligne de façade rue Génie, et trois cent dix-huit pieds rue Johnson.

Un autre morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Johnson et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilde; trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson; et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde, trois cent trente-un pieds quatre pouces trois lignes de façade rue Force, et trois cent quarante-deux pieds sept lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Vertu et Dolhonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre-vingt-un pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky; deux cent quarante neuf pieds, un pouce, sept lignes de profondeur sur la ligne de côté de la rue Mathilde; trois cent quarante-deux pieds, un pouce, et une ligne de profondeur, du côté de la rue Dolhonde; le tout un pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrits et exposés ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant et en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec cent trente trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent-vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent-trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de mille huit cent soixante-six dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes s'étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds-capital hypothéqué non due encore, mais pourrait être demandée en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est-à-dire la somme de dix-sept mille, cent soixante-seize dollars; il assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 août—22 29—sept 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, Veuve de Jacques Prandié vs. Henry Forschl r.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,528—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre contigus, situés dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Prosper, lesquels dits lots sont désignés par les Nos Un et Vt gt-Quatre de l'îlet No 63, sur un plan fait par L. Surgi, le 29 mars 1836, déposé à l'étude de L. Férand, alors notaire en cette ville; conformément au dit plan les dits lots de terre mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Mandeville et mesure trente cinq pieds une ligne de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes et face à la rue Claiborne. Le lot No 24 mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes entre lignes parallèles, le tout au pied américain; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schagz par acte passé pardevant André D. Doriocourt, au aire le 19 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 495.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Toutl, Hôpital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1843 et annexé à un acte du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock, au cien notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Miro et mesure trente pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Amédée Barjac par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire, le 2 septembre 1880, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Miro et Tontl, étant une partie du lot No 17, sur un plan de Bringier du 4 novembre 1843, annexé à un acte en date du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock ancien notaire en cette ville. Le dit lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Quartier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de la succession Ignace Fernandez, par acte passé pardevant Théodule Buisson, notaire, le 9 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 625.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 août—19 26—sept 2 9 16 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Au No 221 rue des Champs-Elysées, Lundi.

Le contenu de la maison de résidence élégamment meublée, de M. A. Landrodie, la famille cessant de tenir maison.

Un ameublement de salon avec housse, un bel ameublement de chambre à coucher en noyer, à glace dans la porte, un ameublement de cottage, M. F. Side-board, une table à feuilles, étagères, divans, matelas et traversins, chaises, etc., nattes, tapis, stores, rideaux, ornements, argenterie plaquée, W. W. machine à coudre, stove Charter Oak. Ustensiles, Poêle Rochester Cauvre and Slide. Lundi 24 août, à 11 heures A. M. au No 221 rue des Champs-Elysées près Villeré. STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

Prenez les chars Claiborne. 22—août—2f

PAR SPEAR & ESCOFFIER,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Succession de Marie Coyne.

No 33,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: 8 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 29 août 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété de valeur ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré No 91, borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre A 18, sur un plan de Geo. de Armas, dûment voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit lot mesure 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 80 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Roman, formant le coin des rues Roman et St Louis.

Les améliorations consistent en une maison double en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, citerne, avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré No 91, borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891; d'après lequel plan le dit lot mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Roman, sur 54 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré No 281, borné par les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez. Le dit terrain est désigné par le No 15 et mesure 31 pieds de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

ET.

En vertu du même ordre et le même jour que ci-dessus, il sera vendu sur les lieux rue Roman, entre les rues St-Louis et Toulouse, à dix heures du matin, tous les meubles qui s'y trouvent.

Conditions—Pour les meubles, comptant; pour les immeubles un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale avec 8 0/0 d'intérêt à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente entre les mains des encanteurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Michael Griffin, notaire aux frais des acquéreurs.

25 juillet—25—1 8 15 22 29 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage

dans le Cinquième District (anciennement Alger).

Succession de John Zinc.

No 33,187—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 8 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 juillet 1891, pour le compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 151, borné par les rues Madison, Homer, Jackson et Monroe, mesurant, suivant un plan en l'étude de Wm. H. Seymour, en date du 8 mars 1880, 57 pieds 10 pouces plus ou moins de face à la rue Homer sur 94 pieds de profondeur, étant la totalité du lot original No 13 du dit îlet et une portion du lot No 14. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant quatre chambres, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25 août 1 8 15 22 29

Succession de Thomas A. Stephens

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,971—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jules Bonnet et Thomas Morris, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 août—13 18 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente provisoire de syndic. Beaux meubles neufs assortis.

James C. Monroe vs ses Créanciers.

No 33,281—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — LUNDI, 31 août 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour Division B, daté le 17 août 1891 siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division E, maintenant absent en congé, au local No 126, rue Rampart, entre Perdido et Poydras. Le contenu du magasin de meubles, consistant d'ameublements nouveaux et jolis pour salon, chambre à coucher, salle à manger.

Le fonds est nouveau et assorti.

Conditions—Comptant avant livraison.

18 août—18 19 30 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE

vs

SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent, en date du 13 août 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Le magasin avec résidence double en bois à deux étages, Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress, coin nord-ouest de la rue Clara, et le cottage double en bois Nos 204 et 204 1/2 rue Clara touchant à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres de l'autre côté, et citerne. Le cottage a quatre chambres, auvent et citerne. Les améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de L'Isle, voyer en date du 14 août 1891, d'après lequel le terrain mesure 31 pieds 3 pouces de façade rue Cypress sur 98 pieds 11 pouces de profondeur et de façade rue Clara, lequel forme le coin et entre lignes parallèles. Le cottage a l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces ce largeur ouvrant rue Clara.

2° La résidence double en bois à deux étages Nos 96 et 96 1/2 rue Cypress attenante et située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, contenant 6 chambres de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le dit plan de Chas de L'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre attenant et situé dans le même district, désigné par la lettre C sur le dit plan de Chas. de L'Isle, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent. Ces propriétés rapportent $576 par an, et sont louées au mois.

4° Le magasin et résidence double en bois à deux étages Nos 304 et 304 1/2 rue Clara, coin sud ouest de Clara, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow, ayant magasin et trois chambres et cuisine à l'encoignure et trois chambres et cuisine de l'autre côté, hangar et citerne. Le terrain est désigné par la lettre D sur le dit plan de Charles de l'Isle, et mesure 31 pieds 10 pouces de face à la rue Lafayette et façade de 66 pieds 10 pouces à la rue Clara, et quant à la rue Cypress et la profondeur du terrain ayant 9 pieds de façade ainsi que le lot et 94 pieds 3 pouces de façade sur la ligne du fond. Se loue au mois au taux de $192.

5° Un cottage double en bois, Nos 370 et 370 1/2 rue Lafayette, attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété susdite, ayant trois chambres et cuisine de chaque côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur le dit plan de Charles de l'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, sur 97 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Se loue au mois, au taux de $107 par an.

6° Cottage double en bois à un étage Nos 200 et 202 rue Clara attenant dans le fond et dans le même district et îlot que la propriété susdite, ayant quatre chambres de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F sur le dit plan de Chas. de L'Isle, et mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de 31 pieds 3 pouces et à la rue Cypress, et touchant au dit lot ayant en outre 3 pieds sur une ligne sur la rue Cypress entourant ledit lot (?) sur la ligne du fond 31 pieds 3 pouces à la rue et mesure 6 pieds et 3 pouces sur une profondeur de 31 pieds 3 pouces dans la ligne des rues Cypress, désignée par le lot No 1 sur un plan. Les deux propriétés situées au coin des rues Cypress et Clara étant en commun de 3 pieds 2 pouces de large, ouvrant sur la rue Clara, les résidences sont situés à proximité de l'avenue du nouveau Canal et du Missisippi Valley Railroad, grandement fréquenté, et à une distance convenable du nouveau quartier et aussi une bonne clientèle pour le commerce des deux districts, marchés et lignes de chars, églises, écoles, etc.

7° La résidence double en bois à deux étages Nos 196 et 198 rue Claiborne, coin nord-ouest de la rue Cypress, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant quatre chambres et galerie de chaque côté, et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur un plan de Chas de L'Isle du 14 août 1891, et mesure 26 pieds de face rue Sud Claiborne, sur une profondeur de 100 pieds de façade rue Cypress, entre lignes parallèles, ayant 4 pouces de largeur et front de sept pieds 4 pouces, et forme le coin. Se loue au mois au taux de $... par an.

8° Un cottage en bois à un étage, No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, ayant 4 chambres et cuve; le terrain est désigné par la lettre G d'après un plan de Chas de l'Isle, et mesurant 30 pieds et 8 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 26 pieds, entre lignes parallèles. Il se loue au mois au taux de 72 piastres par an; une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9° Huit certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, faisant partie d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St-George, Upperline, Long et Valence, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sur un plan dressé par P. J. Kathman, le 8 avril 1850, et déposé à l'étude de J. H. Van Dalsum, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 86 pieds 1 pouce d'un côté et 92 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 86 pieds et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 58 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et face à la rue Upperline et forme l'encoignure. Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne occasion pour vacherie; la rue Valence est coquillée et offre un bon placement.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs, la partie du crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs payeront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessus.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 août—16 22 29—sept 5 12 19

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand la souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES, Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE, No 1315 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat,

—ET—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES, Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 31,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Sept., 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, signé le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli double cottage en bois Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre T sur un plan de H. W. W. Reynolds ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891; et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin des dites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° Le beau cottage double en bois, Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant, situés dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une parfaite allée de chaque côté, donnant une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit plan et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois, No 1315 rue Magazine, coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 28 du faubourg Avart, actuellement le carré 2 0, six eme district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un l'autre et mesurant respectivement comme suit: Le terrain No 7, 31 pieds; le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure aussi à l'aise. Le dit lot No 8 formant le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan de Wm Forshey, voyer déposé en l'étude de G. C. Ladrejore, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois, ayant magasin d'épiceries, 5 chambres, auvent, citerne et bâtisses de dépendance, vendus sujette à un bail de $240 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4° Le joli cottage simple en bois No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie et entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° Le joli petit cottage en bois, No 103 rue Dufossat, adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle ayant 3 chambres, auvent et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District qui ne cesse pas de prendre de valeur. Il y a devant une ligne double de chars et elle peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an, le tout à l'option des acquéreurs; la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de ventes. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux porteurs desdits billets, et les acquéreurs payant, en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 août—22 29—5 12 19 26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN CENTRAL

—ET—

PROPRIETE DE RESIDENCE

MAGASIN EN BRIQUES

A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages, No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance.

—ET—

Le cottage en bois à un étage,

No 349 rue du Camp, coin S. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 59—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 10 août 1891, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le magasin à trois étages en briques, No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 114 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 104 pieds 7 pouces de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette; 105 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 116 et 24 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité de chemins de fer, d'institutions d'expédition et de commerce; peut être utilisé pour n'importe quel genre d'affaires.

2° La résidence à deux étages en bois, No 109 rue Clio ou Gaiennié, située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Clio ou Gaiennié, Calliope, Magazine et Constance, et a corridors, huit chambres, citerne, etc. Le terrain est désigné sur un plan particulier annexé à un acte daté du 8 décembre 1842, passé pardevant E. Barnett, notaire, par le No 3, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Clio ou Gaiennié, sur 83 pieds et 11 pouces de profondeur. Louée au mois au taux de $144 par an; à quelques minutes de marche du centre des affaires, d'un accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3° La bâtisse à un étage en bois, No 349 rue du Camp, le coin sud-ouest de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp ou Colisée, Prytanée, Erato et Thalie. Le terrain forme le coin des rues Camp ou Colisée et Erato, et mesure, au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, ou Colisée, sur une profondeur et façade de 66 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Splendidement situé pour une résidence ou un placement d'argent pour embellissement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assument le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 août—15 22 29—5 12 19 sept.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BEAU COTTAGE EN BOIS.

—ET—

Bâtisse à deux étages à l'arrière.

No 323 rue Première.

Succession de John Hussey.

No 33,414—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau No 25 Commercial Place—SAMEDI 29 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juillet 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Philip, Dryades, et St-Denis, mesurant trente pieds de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-deux pieds et six pouces, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles des actes. L'acquéreur assumant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant du prix à la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 juil—31—août 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans le Premier District.

348 rue Magazine, entre Delord et Poeyfarre.

PAR E. CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—E. Curtis, encanteur—SAMEDI, 12 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, Premier District de cette ville. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rigtor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1891, Dossier No 32,881, dans l'affaire de la succession de Charles Anderson, décédé à l'encan, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Delord et Constance, désigné comme lot numéro (3) trois sur un plan déposé pour référence en l'étude d'Octave de Armas, donné comme lot No (7) sept. Le dit lot mesure 24 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 113 pieds 6 pouces entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur en usage commun avec ce terrain et les autres.

Les améliorations consistent en une résidence en briques substantiellement bâtie, ayant deux étages avec sept chambres et lieux d'aisance, avec hangar fermé dans le fond et une grande cour neuve. Il y a un grand terrain de face pour planter des fleurs, arbres, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an à raison de 8 pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de ville et d'Etat de 1891, en sus du prix de son enchère sur la propriété.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 août—9 septe 12

PAR D. E. MORPHY.

Splendide magasin bien situé

et bâtisse à deux étages dans le fond couverts en ardoises, construits expressément pour le commerce de groceries.

No 28,890—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Charles Desforges vs. Ses Créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, MERCREDI, 2 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, à la requête de John R. Picton, syndic de l'insolvabilité ci-dessus, en vertu d'un jugement rendu et un ordre à lui adressé le 28 mai 1891 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gaiennie, anciennement Bartholomew, Magazine, Calliope et Camp, formant le coin des rues Gaiennie et Magazine, et mesurant, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine sur 89 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Gaiennie.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Henry L. Garland, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er août—1 8 15 22 29—2 sept

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Alger.

Cottages doubles et simples.

Succession de Mme Caroline Sophie Elisabeth Carstens, veuve en premières noces de Charles Boyer et femme décédée de Adam L. Hasting.

No 32,451—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du 22 juillet 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1. Le beau cottage-résidence double, Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson, et grand lot s'étendant en travers de l'îlet et faisant face aussi à la rue Villeré dans l'îlet autrement borné par les rues Barthelemy et Lavergne, dans le Cinquième District de cette ville. Le dit lot est désigné par le No 2, d'après une esquisse faite par C. W. Lewis, voyer, en date du 18 avril 1861 et mesure conséquemment 36 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Patterson, 41 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Villeré, sur 159 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté de la ligne près de la rue Barthélemy, et 137 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée du côté de la rue Lavergne. Les améliorations comprennent le cottage double en bois, Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson contenant en tout 8 chambres, allée de côté, et quatre lieux d'aisance, au taux de $14 par mois.

2. Le cottage simple en bois sur la rue Chestnut, dans le dit bloc, rue Patterson, Cinquième district de cette ville contenant 4 chambres de construction, 2 chambres dans le fond, et citerne. Le lot est désigné par le No 31 sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, attaché à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire le 23 décembre 1883, 25 pieds de face à la rue avec 37 pieds sur 89 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final avec les conditions de garantie, le pacte de non aliénation, les polices d'assurances transférées, et les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente requis.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant le notaire susdit.

Pour la propriété premièrement décrite, M. W. H. Seymour, et pour la propriété deuxièmement décrite, M. James Fahey.

1er août—1er 8 15 22—29—sept 5

AVIS AUX CREANCIERS

E. Marquese & Co et ais vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,549—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. Bourreau et Paul Belloey Co. syndics provisoires de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 août—22 27 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,534—Division B—Alcide Pourree vs ses créanciers—Ordre de Cour—Vu la cession des biens du pétitionnaire Alcide Pourree soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. G. Eustis, notaire, en son bureau, 26 rue Carondelet en cette ville, le SAMEDI, 5ème jour de septembre 1891 à midi, aux fins de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 août 1891.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

22 août—3f au 5 sept

Succession de Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,558—Division A.—Attendu que Edgar B. Mayer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Levy, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—5 14 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,307—Division B—C. A. Philippi & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Il appert d'après le document No 33,096 et le témoignage dans cette affaire, que Charles A. Philippi est mort. Il est ordonné par la Cour que Charles Forman soit et est par le présent appointé syndic provisoire des insolvables en cette affaire et que les lettres lui soient délivrées après qu'il aura prêté serment et fourni un bon pour la somme de mille dollars, et qu'une réunion des créanciers des insolvables soit appelée pardevant James Fahey, notaire, le 15ème jour de septembre 1891, pour élire un syndic et fixer les conditions de la vente de la propriété.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1891.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme: ALEX. LUMINAIS, député-greffier.

13 août—3f au 15 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,529—Division B.—Albert Bagur vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Albert Bagur soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Antoine Doriocourt, notaire en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le JEUDI, 1er jour de septembre 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1891.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme, ALEX LUMINAIS, Député-Greffier.

31 juil—3f au 1er sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,443—Division D—Edward Bonnet vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Bonnet soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant T. Wharton Collens, notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris, le LUNDI, 17me jour d'août 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mercer Patton, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14 juil—3 fois 16 août

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency.)

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeFreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,000 63. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM, Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Aronstein,	A. M. Ageiwsma,
F. Alpante,	A. Aloiator,
Joseph Batt,	Joseph Brugera,
A. Barbi & Co.,	Dr. J. Bordes
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. etc
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.
Louis Bellan,	Barclay & De Smet,
L. Babolet,	F. Beldon,
J. Branden,	F. Breen,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Beltran,
O. Garbe,	B. E. Beriade,
J. A. Blatter & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Baliponte	J. A. Bordinest,
Samuel Banders,	Conegerie & Lumber
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Conturie,	F. Caro,
Lacy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 2,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	F. Casse,
Eugene Conlon,	F. Connell,
J. Cessard,	L. Chetnet
J. B. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniera,
Mme Lucie De Galle	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delacotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Suizer Hart & Co,
Dominique Doux,	George Dagan,
O. Dietel,	S. M. Dell,
A. Domestra,	M. T. Ducros
Duvallier & Co,	M. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Martial Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandes,	Futiel,
Fritz & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Faljox,
Gustave Forade,	E. C. Falcour,
Folber & Gonsenhelm,	O. R. Flaxley
Mme Gust. Fournace,	Joseph Guenghelmer
Joseph Gatsinger,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Gerand,	Fred Good
Goldenbow & Kelly,	Mme Arcoie Guivand
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Gninault,	J. Gardiel
R. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Howard & Co.,	George Hen M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herner
O. C. Hotts,	Mme Harry Hébert,
Mary Israel,	Imcan Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justinian,
B. Jahrens,	F. Janfroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kaedig & Co.
Dr E. Konnonaus,	Anatole Lissmont,
Joseph Lavrien,	B. Lapisos,
M. Lamoeth,	K. Laymison,
C. L'Hote & Co,	La. Eqmt. Life Ins.
Edward Lisoby	Lang & Barnheimer
Laboujase & Doble,	Mme J. B. Laporte, Sue
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Laranx,	Peter Lamps,
B. Monteuse & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandiz,
M. Mann,	R. Musgrove, agent,
F. Macon,	C. M. Mangrs,
J. G. Monroe, curator,	Maigne & Laborde,
Chas Mausien, Succ. de	J. Massad,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Maile,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Mollient,	Basalie Nivette,
Norton & Bell,	Franz Oberhauser
A. Olivier & Co,	H. D. Orden, executeur
S. Pablo	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Portgus,	Prinbard & Backham,
A. Petit,	Perkins, Swanson & Co.
H. Pedarra,	S. B. Packard,
A. Pallado,	B. Piffet,
F. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quintie Fils,	S. Reiaese,
J. Roger & Co,	J. Reviere,
J. Rivard,	Mme Anna Saron,
J. K. Sarraria	William Sweets
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.
Strauss,	
B. Smith,	Swarbecker & Dryer,
M. Soot,	H. F. Sturnkon,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
V. Sancho,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Symart,	S. Seabery,
J. E. Seclart Schuller,	J. J. Stewart,
David Stewdt,	F. Sonbist,
Mme M. K.	O. B. Singleton,
E. F. Schmieders,	Alfred Shaw,
N. M. Serta,	F. Samsouth
Nicholas Th.	K. A. Terrebonne,
A. Tesson	S. H. Todd & Co
Mme St. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	E. A. Vogel,
S. Vorster,	Jas. A. Virnaud
Philip Vellerin,	François Veiris,
Phina Wagner,	Adolp Watz,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wilts,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
F. Wagener,	B. W. Zo.
R. Zell & Co.	M. A. Zuntz &

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frerat.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt de L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Biere, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poèsie et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynès et Dauphine.

BANQUES.

WHITNEY NATIONAL BANK

OF NEW ORLEANS.

Etat de situation semestriel, 31 décembre 1890.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,195,549
Surtirages		1,788
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		600,000 00
Prime sur les bons sus-dits		110,000 00
Autres actions		100 00
Meubles et installations		7,067 00
Fonds de rédemption cinq pour cent		18,000 00
Prêts sur demande	276,851 02	
Echange	361,050 58	
Comptant y compris des chèques sur d'autres banques	1,324,06	86—1,961,965 44
Total		$4,890,470 95

PASSIF.

Capital action		$400,000 00
Fonds de surplus (maintenant augmenté de $25,000)		300,000 00
Profits indivis		23,500 09
Dividendes non payés		16,400 00
Circulation		360,000 00
Dépôts	$2,950,781 16	
Dus par des banques et banquiers	839,789 76	—3,790,570 86
Total		$4,890,470 95

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice-Président.
J. M. PAGAUD, JR., Caissier.

3 janv—1f

Etat de Situation Semestriel DE LA

UNION NATIONAL BANK,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,809 89
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$345,690 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00	—356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08	—266,209 89
Monnaie courante et espèces	$196,918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91	—576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital-actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		37,164 67
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,191 81
Réservé pour ceux années de taxes non payées		27,000 00
Dépôts indivi-duels	$1,130,985 06	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,125 20	—1,536,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL KOHN, Président
S. CHALARON Caissier.

3jan—1f

Etat de Situation Trimestriel —DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 mars 1891

ACTIF.

Actions et bons		$271,365 50
Prêts sur hypothèque		121,888 50
Prêts à échéance (garantis par collatéraux)		191,305 50
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)		719,544 00
Dû pour contentes et taxes payées		3,022 56
Meubles et installations		750 00
Comptant en mains $230,057 68		
Items comptant	2,675 14	—232,732 82
Total		$1,549,610 20

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits non divisés	79,430 87
Intérêts acquis	16,266 79
Dû à 4,193 déposants	1,353,552 94
Dividendes non payés	360 00
Total	$1,549,610 20

H. ZUBERBIER, Président
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté pardevant moi, ce 31me jour de mars 1891.

ROBT P. UPTON, Notaire

Correct: Attesté:
J. HASSINGER,
J. E. MERIER.

1er av—1f

ETAT DE SITUATION —DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,743 65
Change	81,735 52
Prêts sur demande et escomptes	1,594,385 50
Actions	28,862 50
Propriétés foncières	39,603 00
	$2,448,114 97
Fonds capital	$300,000 00
Profits non divisés	242,163 57
Dépôts individuels	1,904,853 00
Dividendes non payés	1,398 50
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le posé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891

[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.

1er juil—1f

ETAT DE SITUATION —DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, jeudi 9 juillet 1891.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,256,917 13
Surtirages		1,521 40
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions et bons		50,971 84
Dû par des agents de réserve approuvés		4,730 56
Dû par d'autres banques nationales		20,097 56
Dû par des banques d'Etats et banquiers		14,369 97
Maison de banque, meubles et installation		115,500 00
Dépenses courantes		193 85
Echanges du Clearing house	$57,977 38	
Billets d'autres banques	6,107 00	
Monnaie courante fractionnelle, etc.		
Nickels et cents	630 01	
Espèces	40,601 59	
Billets légal tender	203,112 00	—$317,628 00
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$1,834,409 60

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits indivis		37,892 96
Billets de banque nationale en circulation		44,995 00
Dividendes non payés		5,500 00
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,135,565 69	
Certificats de dépôts sur demande	1,050 00	
Chèques certifiés	14,271 02	
Chèques de caissier en circulation	20,146 58	—1,171,033 30
Dû aux autres banques nationales		7,761 06
Dû aux banques d'Etat et banquiers		2,227 24
Bills payables		65,000 00
Total		$1,834,409 60

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le rapport ci-dessus est correct, d'après mes connaissances et ma croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi ce 13me jour de juillet 1891.

BENJAMIN ORY, Notaire Public

Correct. Attesté:
H. R. GOGREVE,
MAX SCHWARTZACHER
G. R. FINLAY,
Directeurs.

19 juillet—1f

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.